



LE PLAN BLEU, "UN SEMEUR D'AVENIRS MEDITERRANEENS"

Orientations stratégiques
Document de travail



Plan Bleu
Centre d'activités
régionales

Sophia Antipolis,
Décembre 2006

Le Plan Bleu, « un semeur d'avenirs méditerranéens »

1. Une finalité : alerter les acteurs et décideurs pour éclairer la décision	2
2. Quatre objectifs : structurer l'information, évaluer, prévoir et communiquer.....	3
3. Des interventions liées aux principales problématiques du développement durable et au calendrier international	5
4. Ouverture, qualité, résultats : trois principes pour l'action.....	7
5. Au-delà des actions, des valeurs : partage, respect et solidarité.....	8

Le Plan Bleu, "un semeur d'avenirs méditerranéens"

Près de 30 ans après son lancement, les promoteurs du " Plan Bleu " peuvent à juste titre se féliciter de la pertinence de leur idée fondatrice. Les préoccupations environnementales deviennent, en effet, de plus en plus prégnantes dans l'opinion publique et les décideurs politiques comme les représentants du monde de l'entreprise peuvent de moins en moins les ignorer. De même, la notion de développement durable qui n'était utilisée que par un faible nombre d'initiés au début des années soixante-dix devient une référence quasi obligée.

Avocat, d'abord largement isolé, de ces causes dans le bassin méditerranéen, le Plan Bleu a, au cours des années, été rejoint par un nombre croissant d'acteurs et de décideurs et aujourd'hui rares sont ceux qui ignorent ces préoccupations dans leur action. Pourtant, et le rapport 2005 du Plan Bleu sur l'environnement et le développement en Méditerranée l'illustre clairement, les trajectoires de développement à l'œuvre dans la région méditerranéenne restent toujours éloignées de celles qu'appellerait un développement véritablement durable, tandis que la situation environnementale ne cesse d'inquiéter. Alerter les acteurs et décideurs intervenant en Méditerranée sur les enjeux environnementaux et de développement durable, dessiner des « avenir » pour éclairer la décision restent donc, et plus que jamais, nécessaires. C'est ce à quoi entend continuer à se consacrer le Plan Bleu en se positionnant dans des secteurs où il dispose d'avantages comparatifs et en complémentarité avec les autres acteurs désormais à l'œuvre.

Elaboré en empruntant à la méthode de prospective " *Imagine* " développée par le Plan Bleu, le présent document a pour objectif de dessiner le Plan Bleu de ce début de 21^e siècle.

1. Une finalité : alerter les acteurs et décideurs pour éclairer la décision

Au cours des années, ni le bien fondé du mandat initial du Plan Bleu tel que rappelé en annexe 1 " *Le Plan Bleu dans les textes* ", ni ses apports en matière d'études prospectives, systémiques ou au titre d'observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement durable n'ont été contestés. Les propositions qui suivent, tout en prenant en compte les évolutions intervenues depuis sa création en 1977, s'appuient sur ce constat.

Le Plan Bleu est un centre à vocation internationale chargé, dans un cadre de coopération régionale, de produire de l'information et de la connaissance afin d'alerter les décideurs et acteurs sur les enjeux environnementaux et de développement durable en Méditerranée et de dessiner des avenir pour éclairer la décision.

Ainsi exprimée, la **finalité** du Plan Bleu met l'accent sur quatre dimensions.

La première est celle de **centre à vocation internationale**. Le Plan Bleu est en effet, d'abord, un Centre d'Activités Régionales du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) établi par le programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Ce positionnement au sein de la famille onusienne est un indiscutable atout qu'il convient, en permanence, de valoriser. En relation avec tous les pays riverains de la Méditerranée, quelles que soient leurs spécificités géographiques, politiques, économiques ou culturelles, pouvant s'appuyer sur l'unité de coordination du PAM et sur ses différents Centres d'Activités Régionales, le Plan Bleu est en mesure de dialoguer, échanger, partager avec tous et donc de produire des analyses et synthèses à la fois riches et variées. Cette ouverture fonde une partie de l'identité du Plan Bleu.

Mais ce qui a également fait, au cours des années, la force du Plan Bleu, c'est le caractère international du personnel qu'il accueille, son engagement, sa détermination à constituer des réseaux transnationaux, sa volonté toujours affirmée d'être à l'écoute des différentes catégories d'acteurs concernés par le développement de la Méditerranée que ceux-ci appartiennent à la sphère administrative, au monde de l'entreprise ou la société civile. Cette dimension internationale du Plan Bleu doit et c'est une nécessité, perdurer.

La seconde est la **coopération régionale**. Le Plan Bleu est l'émanation mais aussi l'un des " semeurs " d'avenir d'un groupe de pays, de communautés humaines qui, encore trop souvent, peinent à se retrouver pour construire ensemble. C'est en se fondant sur la coopération régionale et notamment sur l'un de ses principaux instruments qu'est la convention de Barcelone, en tissant des liens entre les Méditerranéens et en animant des réseaux entre institutions que le Plan Bleu a conçu et doit continuer à concevoir son rôle mais aussi son action.

La troisième est **l'information** et, au-delà, **la connaissance**. S'il a produit des rapports de prospective renommés, des analyses et des études faisant largement référence, la notoriété du Plan Bleu s'est aussi construite sur la qualité et la fiabilité de l'information collectée et diffusée que celle-ci soit de nature strictement environnementale ou liée à la notion de développement durable. C'est donc moins en s'attachant à être prescripteur de politiques que producteur ou collecteur de données et de connaissances, structurées, aisément utilisables, que le Plan Bleu a pu se poser progressivement en observatoire apprécié de l'évolution du monde méditerranéen.

La quatrième est celle de **développement durable**. Si la définition de celui-ci empruntée au rapport Brundtland - " un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs " - est largement utilisée, son périmètre reste encore et pour beaucoup incertain tant le caractère englobant de l'approche qu'elle suggère laisse souvent perplexes ceux chargés de la traduire en actions. L'expérience des dernières années montre, cependant, que son émergence a conduit à décroquer les approches strictement sectorielles, à mieux mettre en relation le global et le local et à réhabiliter le " temps long " chez nombre de décideurs qui, dans leurs actions, trop souvent encore privilégient le " temps court ". Ce n'est pas le moindre des apports du Plan Bleu que d'avoir contribué à ces évolutions.

2. Quatre objectifs : structurer l'information, évaluer, prévoir et communiquer

Au regard de la finalité de son action, le Plan Bleu se doit, en étroite relation avec les différentes composantes du PAM, de poursuivre, en permanence, quatre objectifs principaux.

1. Identifier, collecter et traiter de façon permanente et en continu les informations environnementales mais aussi économiques et sociales, utiles aux acteurs et décideurs

Le Rapport 2005 du Plan Bleu sur l'environnement et le développement l'a, dans un certain nombre de secteurs importants, clairement démontré : la situation environnementale du bassin méditerranéen se dégrade. Et cette dégradation est perceptible. Qu'il s'agisse de la qualité de l'air, de celle des eaux, des menaces pesant sur de nombreuses espèces animales et végétales, marines et terrestres, les données collectées et les pratiques observées par les services pertinents sont autant de signaux d'alerte adressés aux acteurs et décideurs de la région. Et cette fonction d'information d'abord environnementale mais aussi économique et sociale doit continuer à être assurée, voire renforcée. En la matière, il existe certes déjà des initiatives sur des thématiques particulières (en particulier sur l'agriculture, sur l'eau) mais certaines thématiques restent mal couvertes (transport, énergie...) et le besoin d'un espace de consolidation et d'actualisation régulière de données aujourd'hui dispersées est une nécessité. Le Plan Bleu entend donc contribuer à organiser cet espace en s'attachant notamment à :

- identifier et connaître, en permanence, les besoins des décideurs en matière d'information environnementale mais également économique et sociale ;
- collecter une information statistique environnementale, de même qu'économique et sociale, récente, de qualité et homogène au niveau des pays ;
- favoriser son traitement de façon à la rendre accessible, utilisable et compréhensible par le plus grand nombre ;
- organiser son classement pour faciliter son interprétation et son utilisation.

2. Evaluer les interactions entre environnement et développement économique et social pour mesurer les progrès vers le développement durable

Si la dimension environnementale est une dimension essentielle du développement durable, il s'agit bien, in fine, de promouvoir et d'intégrer ce dernier dans les politiques publiques et les stratégies des acteurs privés. L'évaluation des interactions entre environnement et développement économique et social doit y contribuer. C'est ce à quoi doit continuer à se consacrer le Plan Bleu en s'attachant, dans les domaines relevant de sa compétence, d'une part à définir des méthodes, des outils, des indicateurs pertinents aux différentes échelles et d'autre part à les tester, utiliser et diffuser. Il s'agira donc de :

- proposer des méthodes et des outils permettant d'apprécier les interactions entre environnement et développement économique et social ;
- participer à la définition d'indicateurs afin notamment d'illustrer et traduire ces interactions ;
- renseigner ces indicateurs et en vérifier la fiabilité ;
- mesurer, à partir de ces éléments et à intervalles réguliers, les progrès réalisés dans la prise en compte des préoccupations de développement durable tant au niveau des pays que des acteurs.

3. Réaliser des analyses et des études prospectives pour aider à construire des visions d'avenir et conforter la décision

Sans être prescripteur de politiques, le Plan Bleu a produit et doit continuer à produire des analyses thématiques, territoriales, prospectives pour aider à construire des visions d'avenir et conforter les décisions de celles et ceux dont c'est la vocation ou le mandat. Il doit, notamment, être en mesure sur des thèmes particuliers, de mettre en valeur les "bonnes" pratiques, c'est-à-dire celles ayant un effet observable sur la qualité de l'environnement ou traduisant une réelle prise en compte de la dimension

" développement durable " dans l'action, et les mettre à la disposition de celles et ceux intéressés et concernés. Cette dimension de l'action du Plan Bleu reste, malgré la diversité des acteurs désormais présents dans la région, essentielle et doit en conséquence consister à :

- valoriser les pratiques et expériences traduisant une réelle prise en compte des préoccupations de développement durable ;
- produire des analyses sectorielles, thématiques et territoriales destinées à informer et éclairer les acteurs et décideurs des devenirs méditerranéens ;
- estimer les effets de long terme sur l'environnement et la durabilité en terme de développement des politiques locales, nationales ou régionales engagées dans des domaines ou secteurs prioritaires.

4. Diffuser et communiquer les produits et résultats selon une formulation adaptée aux publics visés

La production d'informations et de connaissances n'a de sens que si celles-ci sont diffusées, connues puis utilisées. A ce titre, quatre " cibles " principales, cibles différentes mais dont les actions se conjuguent, parfois s'opposent mais jamais ne s'ignorent, devront en permanence et de façon concomitante mobiliser le Plan Bleu : les organisations internationales, l'Union européenne, les pays membres de la convention de Barcelone, les collectivités territoriales et les sociétés civiles qu'elles accueillent.

Les organisations internationales d'abord. Qu'il s'agisse des organisations des Nations unies, de celles issues de Bretton Woods, des organisations régionales s'intéressant spécifiquement à l'environnement ou plus généralement au développement, le Plan Bleu, comme observatoire de l'environnement et du développement durable et comme centre d'études, d'analyses et de prospective a toute légitimité pour informer et éclairer celles et ceux dont le mandat est de conseiller les Etats ou collectivités et de financer des programmes et projets.

Ceci vaut également pour l'Union européenne qui tant dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen que de la politique de voisinage s'affirme comme un acteur politique, économique mais aussi environnemental déterminant.

S'agissant des pays Parties à la convention de Barcelone, l'enjeu pour le Plan Bleu va consister à élargir son audience de sorte qu'au-delà des ministères en charge de l'environnement, les autres acteurs qu'ils soient institutionnels ou non s'approprient également ses travaux. En terme de méthode, il s'agira, là, pour le Plan Bleu de contribuer au renforcement des capacités dans les pays et au partage d'expérience entre pays.

Enfin, les collectivités territoriales et les sociétés civiles devront être l'objet de toute l'attention nécessaire tant leur rôle central dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques environnementales ou de développement durable s'affirme.

Il s'agira donc, pour le Plan Bleu, de :

- identifier les publics cibles ;
- proposer des supports de communication adaptés aux publics visés ;
- programmer leur diffusion en fonction du calendrier ;
- estimer leurs impacts et leur pertinence.

3. Des interventions liées aux principales problématiques du développement durable et au calendrier international

S'inscrire dans une démarche de développement durable c'est bien, en permanence, faire référence aux **principales problématiques** qui traversent les différents « piliers » du développement durable, c'est s'assurer qu'elles inspirent et irriguent la réflexion stratégique et qu'elles déterminent les thématiques sur lesquelles est mis l'accent. C'est également faire en sorte que les actions conduites les nourrissent et les éclairent. C'est, enfin et en conséquence, inscrire l'action en référence aux échéances des calendriers international ou régional qui les examinent.

En Méditerranée, les problématiques appelant une attention particulière concernent :

- en matière d'environnement, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la protection des mers et des océans, qui mobilisent la communauté internationale et structurent son calendrier ;
- dans le domaine économique, la recherche de la croissance et le partage équitable de ses fruits, la création d'emplois, la régulation de la mondialisation, qui sont incontestablement liées aux stratégies de lutte contre la pauvreté ;
- au plan social enfin, l'accès de tous aux services essentiels, le renforcement des systèmes de santé et d'éducation, la lutte contre les discriminations, qui s'affirment comme les priorités et sont au cœur des Objectifs du Millénaire.

Pour le Plan Bleu, ceci signifie qu'il devra organiser ses travaux et programmer ses productions en fonction de ces problématiques et des échéances qui y sont attachées. Parmi ces dernières, celles liées aux revues des objectifs du millénaire pour le développement, aux travaux de la Commission du Développement Durable, de la Commission Méditerranéenne de Développement Durable, des grandes conventions issues du sommet de Rio (conventions "climat", "biodiversité", "désertification"), et celles liées aux rendez-vous européens notamment ceux attachés aux priorités des différentes présidences, devront être dûment identifiées.

Ceci plaide, par ailleurs, pour que le Plan Bleu établisse un programme de travail glissant à moyen terme, ce moyen terme se situant en 2015. Cette date de 2015 est, en effet et d'abord, l'échéance retenue par la communauté internationale pour atteindre les Objectifs du Millénaire. Elle se trouve également à mi-parcours des scénarios prospectifs du Plan Bleu conduisant à 2025. Elle se situe, enfin, dans le prolongement de Johannesburg +10 qui établira un bilan des actions engagées depuis ce sommet.

Les six thèmes et espaces étudiés par le Plan Bleu dans son rapport de 2005 sur les perspectives pour l'environnement et le développement (**eau, énergie, transport, espaces urbain, rural et littoral**) mais également **tourisme**, thème transversal aux précédents et qui fait l'objet d'un chapitre spécifique de la stratégie méditerranéenne de développement durable, constitueront le cœur de ses activités. En outre, certains thèmes et espaces également abordés par les principales enceintes internationales ou mis en avant par l'Union européenne et ayant une résonance forte en Méditerranée appelleront à l'évidence, un investissement accru du Plan Bleu et des travaux continuant à croiser regards environnementaliste, économique et social. Il s'agit notamment des **écosystèmes forestiers, du milieu marin** et en particulier de celui situé hors des zones sous juridictions nationales, des **déchets** en particulier urbains, des **risques** qu'ils soient naturels ou industriels, de l'**industrie**.

Pour déterminer ses objets spécifiques d'intervention, le Plan Bleu s'appuiera sur une *grille d'analyse* mettant en relation les thèmes et espaces avec les principales problématiques liées aux différents « piliers » du développement durable (Annexe 2).

Ainsi, pour un thème ou un espace donné, une intervention du Plan Bleu signifiera :

1. que le sujet d'étude s'inscrit dans une réflexion ou une démarche liée au développement durable ;
2. que le Plan Bleu dispose d'avantages comparatifs pour le traiter ;

3. que les résultats escomptés nourrissent les objectifs stratégiques.

Les interventions envisagées seront présentées dans un **Cadre d'Intervention Stratégique (CIS)** glissant courant, d'abord, jusqu'en 2015 et faisant apparaître :

- leur contribution et leur valeur ajoutée au regard des problématiques globales liées au développement durable ;
- les produits programmés en fonction du calendrier international et des objectifs stratégiques du Plan Bleu ;
- les différentes évaluations prévues.

Ce CIS sera soumis à un **Comité Stratégique (CS)** à mettre en place et constitué notamment de représentants des partenaires au développement, des collectivités territoriales, du monde académique, du secteur privé et de la société civile.

Il sera ensuite décliné en **Programmes d'Action Bisannuels (PAB)** soumis tous les deux ans à validation de la conférence des Parties et mettant en avant :

- les différentes activités programmées,
- les ressources humaines et financières à mobiliser,
- les résultats attendus au regard des objectifs stratégiques.

Tous les travaux du Plan Bleu feront l'objet d'une **évaluation**, d'une part **interne** et en continu, de sorte qu'en permanence les ajustements nécessaires entre objectifs poursuivis, moyens mobilisés et résultats obtenus puissent être opérés et d'autre part **externe** pour juger de la performance globale du centre.

4. Ouverture, qualité, résultats : trois principes pour l'action

Trois principes guideront l'action du Plan Bleu.

Un principe d'ouverture

Dans le contexte institutionnel méditerranéen, le Plan Bleu n'est pas un acteur isolé. Si son rattachement au PAM lui confère un statut et une place privilégiés qu'il convient bien entendu de conforter, c'est aussi de sa capacité à nouer des relations avec les autres acteurs que dépendront l'ampleur et la qualité de ses productions, son audience, son impact.

Ouverture aux autres agences de la famille onusienne d'abord. Qu'il s'agisse notamment du PNUD ou encore des institutions de Bretton Woods, des synergies sont en effet à conforter, des coopérations à construire de sorte que les compétences respectives se renforcent.

Ouverture à l'Union européenne, ensuite, car celle-ci dispose d'un potentiel de compétence, d'un poids politique et d'une force financière qu'il est indispensable de prendre en compte. La place du Partenariat Euro-méditerranéen dans le dialogue politique et économique régional, celle que va progressivement occuper l'initiative "Horizon 2020" en matière de dépollution, les orientations stratégiques en préparation sur une politique maritime, celles déjà arrêtées pour le milieu marin et l'environnement dans la région Méditerranée traduisent la priorité accordée par l'Union à cette région. Il est donc essentiel pour le PAM et ses composantes de mettre en œuvre le programme de travail conjoint élaboré avec la Commission et de continuer à renforcer les liens avec les partenaires européens.

Ouverture aux principales agences bilatérales, également, afin de bénéficier de leur implantation et de leur savoir-faire et pour favoriser un véritable partage des analyses et des visions d'avenir.

Ouverture aux collectivités territoriales et aux acteurs de la société civile, enfin, de sorte qu'elles n'apparaissent pas seulement comme des cibles de communication mais comme des partenaires de la construction d'une gouvernance méditerranéenne.

La recherche permanente de la qualité

Qualité de sa production en premier lieu. Centre dédié à la production d'information et de connaissances, le Plan Bleu devra veiller en permanence à la qualité de ses produits, à leur intérêt au regard des besoins, aux conditions économiques de leur élaboration.

Qualité de son organisation aussi. Le Plan Bleu intervenant dans un environnement complexe et lié à des partenaires nombreux et selon des modalités variées, son organisation interne devra à la fois clairement servir les objectifs qui lui sont assignés et permettre de satisfaire dans les délais impartis les obligations contractuelles, financières, statutaires, réglementaires auxquelles il a à faire face. Elle devra également permettre, à celles et ceux qui y servent, d'exprimer et valoriser au mieux leur talent, leur compétence, leur savoir-faire, leur expérience et favoriser la construction de parcours professionnels motivants intégrant des mobilités vers les institutions avec lesquelles le Plan Bleu coopère.

Qualité de sa communication enfin. Quelle que soit celle de sa production, la pertinence de son organisation, la performance du Plan Bleu dépendra, in fine, de sa capacité à communiquer sur son action, à diffuser ses produits et montrer l'intérêt et la valeur ajoutée de ses interventions. Ses supports de communication, publications, séminaires, ateliers, rencontres, devront, en conséquence, faire l'objet d'une programmation rigoureuse et suivie.

La culture du résultat

Au regard du mandat qui lui est confié, des objectifs stratégiques poursuivis, le Plan Bleu devra, en permanence, être en mesure de rendre compte de son action, des résultats obtenus, des conditions de leur obtention. Dans cette perspective l'évaluation aura un rôle déterminant. Evaluation externe de sorte que les performances du Plan Bleu soient appréciées conformément aux différents standards reconnus. Mais aussi évaluation interne afin que l'excellence, sans cesse recherchée, continue à être assurée.

5. Au-delà des actions, des valeurs : partage, respect et solidarité

Au-delà de la finalité de son action, des objectifs stratégiques qui lui sont donnés, des thématiques sur lesquelles il met l'accent et des principes d'action qu'il met en œuvre, le Plan Bleu est aussi porteur de valeurs.

Valeur de partage

Par vocation mais aussi par nature et conviction, le Plan Bleu est un organisme destiné à partager. Partager sa production d'abord afin que les acteurs et décideurs de la région Méditerranée l'utilisent et, mieux, se l'approprient. Mais partager aussi son savoir-faire et ses compétences de sorte que le plus grand nombre intègre les préoccupations environnementales et de développement durable dont il est porteur. Partager en interne, enfin, de sorte que les expériences diverses dont peuvent se prévaloir les personnels qui y servent, les profils différents qui y exercent, œuvrent de façon concertée et collective et mutualisent les acquis.

Valeur de respect

Le Plan Bleu n'est pas un organisme porteur d'une vérité. Les avenir méditerranéens qu'il s'attache à explorer seront construits par les Méditerranéens eux-mêmes, en fonction de considérations diverses notamment politiques, économiques, environnementales, culturelles et qui interagissent d'une façon complexe et souvent difficile à appréhender. C'est en respectant les différences d'interprétation, les utilisations variées faites de ses travaux, que le Plan Bleu contribuera le mieux à la construction des avenir qu'il dessine. Mais le respect vaut aussi pour son organisation interne et ses modes de faire afin que les nationalités nombreuses qui s'y côtoient et les histoires différentes qui s'y croisent, se connaissent, se comprennent et s'enrichissent.

Valeur de solidarité

La coopération régionale est, par nature, porteuse de solidarités. Solidarité entre pays de sorte que la pluralité, plutôt qu'éloigner, éveille et rapproche. Solidarité entre institutions afin que les spécificités, les domaines d'intervention, les résultats recherchés se nourrissent et se complètent. Solidarité entre les hommes afin que progressivement se construise une communauté de destin. Le Plan Bleu se veut vecteur de ces solidarités.

Annexe 1

Le Plan Bleu dans les textes

Le mandat du Plan Bleu a été établi, sur proposition du Directeur exécutif du PNUE, lors d'une réunion intergouvernementale des Etats côtiers organisée à Split du 31 janvier au 4 février 1977.

Qualifié de " programme coordonné de coopération régionale " et " conçu comme un processus continu de recherche et d'action ayant pour objectif primordial le développement économique et social de la région sur des bases saines ", le Plan Bleu tel qu'initialement pensé par ses promoteurs entendait " permettre la constitution d'un fonds commun de connaissances auquel chacun des pays intéressés aurait immédiatement accès " et " contribuer à promouvoir le développement économique et social de l'ensemble de la région méditerranéenne tout en sauvegardant les systèmes naturels sur lesquels le développement continu doit s'appuyer ".

Au plan opérationnel, il s'agissait " dans des domaines aussi variés que la protection des sols, les ressources en eau, l'alimentation et l'agriculture, l'industrialisation et l'urbanisation, la production et la consommation d'énergie, le tourisme, la gestion des zones côtières, ainsi que l'enseignement et la formation professionnelle " d'effectuer des études " pluridisciplinaires " permettant de " dessiner " les " tendances à long terme et leurs effets sur l'environnement ". A la lumière des analyses, " différentes stratégies et politiques de développement seraient élaborées chaque fois que la chose serait possible et présentées aux gouvernements pour examen ".

Lors de leur huitième réunion ordinaire tenue à Antalya en Turquie du 12 au 15 octobre 1993, les Parties contractantes à la convention de Barcelone pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution ont demandé au Plan Bleu de :

«

1. poursuivre améliorer et étendre les études systémiques et prospectives sur les interactions population/ressources/environnement/développement.
2. explorer les avènements de régions côtières particulières,
3. développer la fonction d'un observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement,
6. étudier les variables, les statistiques ainsi que les indicateurs d'état et de tendance de l'environnement,
8. fournir aux décideurs la documentation sur les sources d'information et la recherche portant sur la problématique développement-environnement et assurer une large diffusion des travaux et publications du Plan Bleu ».

Lors de leur quatorzième réunion tenue à Portoroz en Slovénie du 8 au 11 novembre 2005, ces mêmes Parties ont, en outre, demandé au Plan Bleu de :

«

3. aider les Parties contractantes à construire une information facilitant la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable et des Stratégies Nationales de Développement Durable
4. documenter les indicateurs, approfondir les analyses et identifier les bonnes pratiques dans les pays volontaires, les instances de l'UE et les partenaires et initiatives régionales concernées dans les domaines de la demande en eau, énergie et changement climatique, tourisme durable et développement rural durable,
6. produire et diffuser un jeu d'indicateurs pour le suivi de la SMDD et aider les pays à élaborer des indicateurs pour leurs stratégies nationales ».

Annexe 2

GRILLE D'ANALYSE PLAN BLEU

Thèmes et espaces		Eau	Energie	Transport	Tourisme	Littoral	Espace urbain	Espace rural	Forêt	Activité maritime	Industrie	Déchets	Risques	
Problématiques développement durable	Environnement	Changement climatique												
		Perte de la biodiversité	A l'intersection d'une colonne et d'une ligne, trois questions à systématiquement poser 1) Quelle contribution le sujet d'étude envisagé apporte t'il à la problématique en ligne 2) Le Plan Bleu dispose-t-il d'avantages comparatifs pour le traiter ? 3) Les résultats escomptés nourrissent-ils les objectifs stratégiques ?											
		Protection des mers et des océans												
Economie		Croissance et répartition des fruits de la croissance												
		Création d'emplois												
		Régulation de la mondialisation												
Social		Accès de tous aux services essentiels												
		Renforcement des systèmes de santé et d'éducation												
		Lutte contre les discriminations												